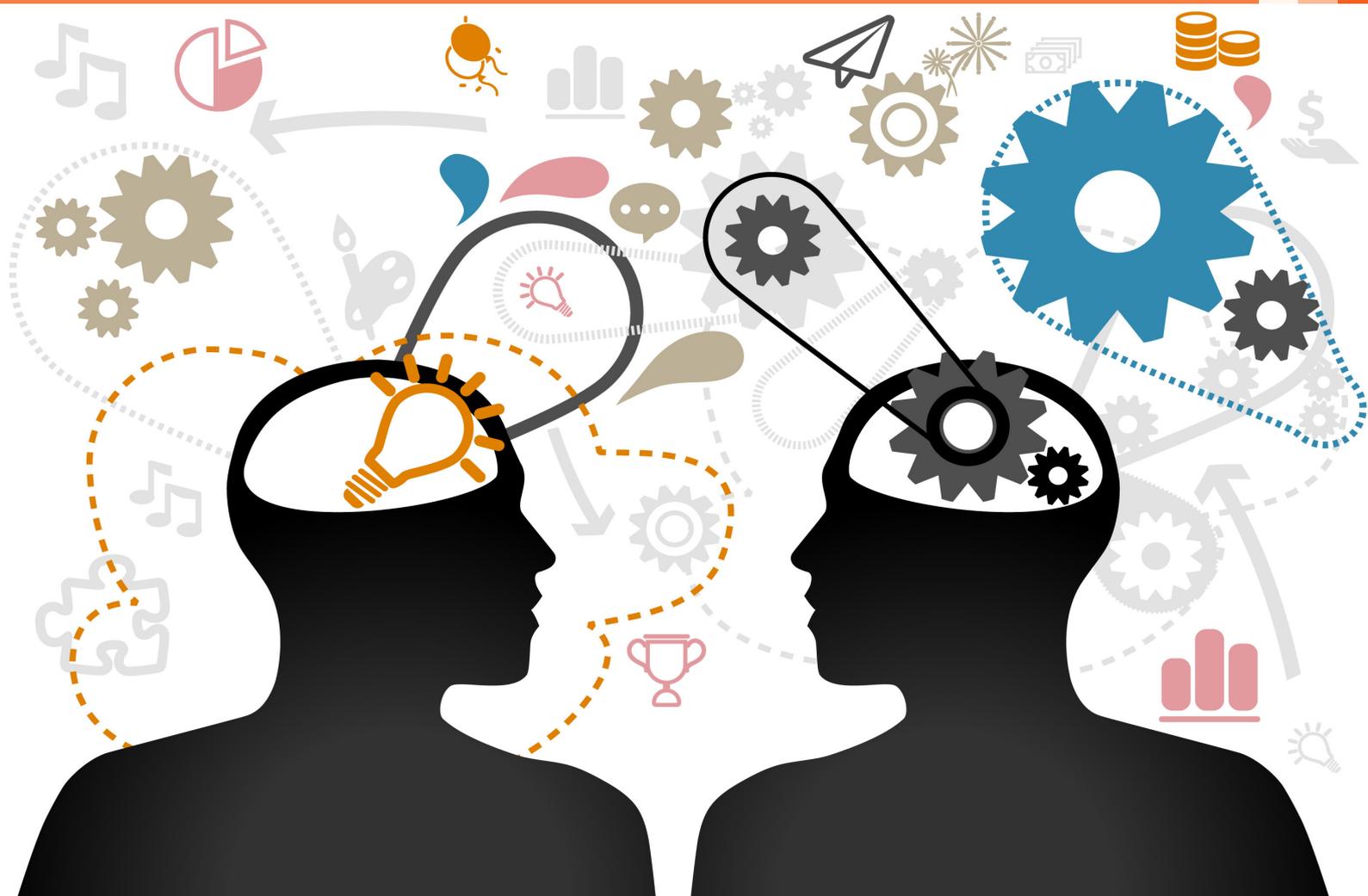


*Politique luxembourgeoise  
pour l'éducation à la normalisation  
2013-2020*



**ILNAS**

*Un réseau de compétences au service de la compétitivité  
et de la protection des consommateurs*



# Introduction

Début 2013, l'ILNAS, en tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN), a mis à jour la stratégie normative nationale<sup>1</sup>, validée par M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, pour la période 2013-2020, dans le but spécifique de garantir le développement d'une culture de la normalisation technique (ci-après vocable repris sous le terme générique de « normalisation ») homogène au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que la croissance au même plan normatif des divers secteurs économiques luxembourgeois.

En effet, au Grand-Duché de Luxembourg, la normalisation ne jouit pas d'une image forte et positive telle qu'elle s'affiche dans de nombreux pays européens ou encore au plan international. Avant d'atteindre un seuil satisfaisant, l'ILNAS doit « construire » une véritable éducation *ad hoc*. Sans ce socle de compréhension global, les actions de sensibilisation resteront marquées d'un intérêt insuffisant tel que constaté actuellement.

L'objectif principal de la « Politique luxembourgeoise pour l'éducation à la normalisation » est d'atteindre et de garantir un « ancrage » sociétal national relatif à la matière, à l'horizon 2020.

Pour ce faire, l'ILNAS organise actuellement une structuration de l'éducation normative, avec les institutions et organismes concernés par la matière. Cette dernière respecte notamment les spécifications du programme gouvernemental 2009-2014, les diverses recommandations de l'Union européenne, ainsi que les différents défis à relever au plan international.

Dans le cadre spécifique de l'éducation à la normalisation, l'ILNAS, ne disposant pas de l'expérience nécessaire, ni d'un retour suffisant de la part du marché national, a choisi d'inscrire son action en regard des lignes directrices du document « *Masterplan on Education about Standardization* »<sup>2</sup>. En effet, le CEN, le CENELEC et l'ETSI, les trois organismes européens de normalisation (OEN), se sont engagés à promouvoir et soutenir ce document qui définit un cadre d'actions reprenant la vision, les directives et les initiatives au niveau européen pour le champ de l'éducation à la normalisation.

L'ILNAS, tel que le préconise ce document, se pose désormais directement dans le rôle de structure nationale destinée à promouvoir l'éducation à la normalisation.

Pour accompagner l'ILNAS dans cette mission, un comité consultatif national *ad hoc*, ayant pour objectif l'éducation à la normalisation, a déjà été constitué et mis en place afin d'organiser et de garantir les développements attendus au plan national. Ce dernier sera convoqué au sein de l'ILNAS chaque fois que le contexte l'imposera.

Pour atteindre son objectif principal, la « Politique luxembourgeoise pour l'éducation à la normalisation » se décline selon quatre projets majeurs<sup>3</sup> :

- Définition d'un plan d'exécution national pour l'éducation à la normalisation ;
- Production d'un outil de base : un catalogue de formation continue à la normalisation ;
- Mise en place d'un projet phare national de Master dans le domaine de la normalisation ;
- Représentation au sein des entités européennes et internationales dédiées à l'éducation à la normalisation.

<sup>1</sup> <http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/normalisation/etudes-nationales/strategie-normative-luxembourgeoise-2013-2020.pdf>

<sup>2</sup> <http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2013/02/organismes-europeens-nouvelle-strategie/index.html>

<sup>3</sup> La gestion de ces projets permettra de mesurer l'évolution, et d'adapter en conséquence, la « Politique luxembourgeoise pour l'éducation à la normalisation »

# 1 Définition d'un plan d'exécution national pour l'éducation à la normalisation

Un plan d'exécution national pour l'éducation à la normalisation, en lien direct avec le cadre proposé par le document « *Masterplan on Education about Standardization* », sera développé dans le but de « construire » l'éducation à la normalisation globalement, pour tous, depuis le plus jeune âge jusqu'aux études supérieures universitaires (Mise en place d'une formation nationale dédiée de type Master [Voir projet III] et possibilité de développer des thèses de doctorat appliquées à cette matière).

Dans ce cadre, ce plan d'exécution visera, en termes de priorité, l'éducation à la normalisation pour les lycées ainsi que l'intégration de cours dédiés à la matière dans des formations universitaires existantes.

Ce plan d'exécution sera produit annuellement, afin de garantir une adéquation avec les priorités nationales du domaine. Ce dernier sera systématiquement soumis, pour avis, au comité consultatif national « Education à la normalisation ».

## 2 Production d'un outil de base : un catalogue de formation continue à la normalisation

Mettre en place un socle initial pour l'éducation normative nationale nécessite un outil de base, à savoir un catalogue de formation à la normalisation. Dans ce cadre, les actions de sensibilisation et de formation dédiées à la normalisation seront finement sélectionnées afin de garantir leur pertinence et leur succès. Elles devront *de facto* être menées en lien avec l'approche normative (inter)sectorielle, en tenant compte des développements en cours et/ou des résultats obtenus.

Aucune action de sensibilisation, de formation et d'éducation ne sera développée et menée de manière isolée, mais dans la mesure du possible intégrée dans un domaine « sectoriel » en cours d'analyse ou déjà analysé.

Globalement, ce développement de l'éducation à la normalisation portera tant sur la forme, que sur le fond :

### Sur la forme

- Matière normative,
- Les organismes de normalisation ISO, IEC, CEN, CENELEC, ETSI, ILNAS (niveau international, européen, national),
- Règlements et guides ISO, IEC, CEN, CENELEC ILNAS, *etc.*,
- Les bénéfices économiques de la normalisation

### Sur le fond

Par secteurs normatifs identifiés :

- TIC (technologies de l'information et de la communication),
- Energie,
- Technologies de la santé,
- *etc.*

# 3 *Mise en place d'un projet phare national de Master dans le domaine de la normalisation*

Outil de support à la compétitivité nationale, l'ILNAS souhaite quant au sujet de la normalisation garantir le niveau de connaissance nécessaire et suffisant à destination du tissu économique national. En ce sens, l'ILNAS vise la création d'une formation supérieure de type Master dont le contenu serait axé sur le domaine « Entrepreneuriat et Normalisation », avec une orientation TIC.

Note : Depuis juillet 2012, le Grand-Duché de Luxembourg, via l'ILNAS - Service de la confiance numérique, est «Membre observateur» du comité international de normalisation ISO/IEC Joint Technical Committee 1 (JTC1 – dédié aux TIC), créé en 1987 par convention entre l'ISO et l'IEC. Cela permet à l'ILNAS, qui assure la présidence nationale du comité ISO/IEC JTC1, d'obtenir des informations clés sur l'ensemble des thèmes traités au sein de ce comité, en suivant les votes, en accédant aux différents documents des sous-comités, mais aussi en ayant la possibilité de participer à la réunion plénière annuelle de ce comité. Cette inscription facilite donc, pour l'ILNAS, le transfert de connaissances *ad hoc* au niveau national, au cœur duquel une « dynamique » d'intérêts et d'implications pour plusieurs sous-comités ISO/IEC JTC1 est désormais en place.

Le secteur économique des TIC est un secteur support prédominant au Grand-Duché de Luxembourg, corrélativement le domaine de la normalisation des TIC est aussi devenu un enjeu économique majeur contribuant notamment à l'amélioration de la productivité au travail, à la facilitation du commerce et au développement de nouveaux marchés.

Fort de ces constats, l'objectif visé par la mise en place de ce Master « Entrepreneuriat et Normalisation » - mention TIC est de former des étudiants et des salariés à la normalisation et à ses enjeux, dans le but de renforcer l'innovation et la compétitivité des entreprises nationales.

Anticipant ce type d'action recommandé au sein du document « *Masterplan on Education about Standardization* », l'ILNAS avait confié au GIE Agence pour la Normalisation et l'Economie de la Connaissance (ANEC) - Normalisation, dès 2012, la mission de réaliser l'étude de faisabilité d'un projet de Master dans le domaine de la normalisation pour le Grand-Duché de Luxembourg.

L'objectif sous-jacent à la création d'un Master en normalisation est de former dans ce domaine stratégique environ vingt salariés, chaque année, et de les engager à s'investir dans des activités de délégués en normalisation au sein même des comités techniques relatifs à leur activité économique (Ce en lien direct avec la stratégie normative nationale prônant : « *Celui qui fait la norme, fait le marché.* »). A moyen terme (cinq ans), plus d'une centaine de salariés pourraient ainsi pourvoir aux besoins du marché national en termes de compétences dans les normes et la normalisation. A long terme, ce projet permettra de garantir un certain niveau de compétitivité et d'innovation pour les entreprises luxembourgeoises concernées.

La concrétisation de ce projet de Master offrira également l'opportunité d'encourager le développement de projets de recherche s'intégrant notamment dans le cadre européen « Horizon 2020 » et d'apporter une réponse forte à la demande de la Commission européenne quant à œuvrer à la sensibilisation et à l'éducation à la normalisation (Ce aussi dans le cadre du récent « *Masterplan on Education about Standardization* »).

# 4 Représentation au sein des entités européennes et internationales dédiées à l'éducation à la normalisation

L'ILNAS a également mandaté le GIE ANEC-Normalisation à participer au sein de diverses structures éducatives dédiées à la normalisation au plan européen et international telles que :

- *Joint Working Group Education about Standardization* du CEN, CENELEC, ETSI (JWG-EaS),
- *European Academy for Standardization* (EURAS),
- *Working Group on Education* de l'*International Federation of Standards Users* (IFAN),

afin de faciliter la prise en compte au niveau national des bonnes pratiques développées en regard.

# Conclusion

Cette politique luxembourgeoise pour l'éducation à la normalisation (2013-2020) doit permettre de :

- Etablir un ancrage sociétal normatif au Grand-Duché de Luxembourg ;
- Développer un projet phare national de Master dans le domaine de la normalisation ;
- Offrir des sessions de sensibilisation et formations en normalisation selon les besoins sectoriels du marché ;
- Développer des activités de recherche en lien avec l'éducation à la normalisation, dans l'intérêt national.

## **ILNAS**

Southlane Tower I

1, avenue du Swing

L-4367 Luxembourg

Tél. : (+352) 24 77 43 -70

E-mail : [normalisation@ilnas.etat.lu](mailto:normalisation@ilnas.etat.lu)

Web : [www.ilnas.lu](http://www.ilnas.lu)